

LE CNDH DANS LA PRESSE NATIONALE

المجلس الوطني لحقوق الإنسان في
الصحافة الوطنية

13/10/2014



في مذكرة للمجلس الوطني لحقوق الإنسان

اليزمي يحدد اختلالات المنظومة التعليمية ويعلن خارطة طريق للإصلاح



التمييز الذي يواجهه الأطفال والشباب في وضعية إعاقة. وأكدت مذكرة المجلس الوطني لحقوق الإنسان على ضرورة تشجيع التفكير النقدي وحرية التفكير انطلاقاً من القيم الجوهرية لحقوق الإنسان من خلال النقاش ومقارعة الأفكار دون أي عنف بدني أو مؤسساتي أو رمزي والذي يقتضي في نظره، العمل على مكافحة جميع أشكال الإرهاب الفكري وجميع أنماط الأيديولوجيات الشمولية مع التركيز على أهمية الشراكة، بإعطاء نفس جديد للبرنامج الوطني للتربية على حقوق الإنسان، فضلاً عن ورش تدبير وحكامه ومراقبة الملك العمومي بمكافحة جميع أشكال الفساد وانتهاك حقوق وكرامة الأطفال والمراهقين والتصدي للفساد في استعمال السلطة واستخدام تقوية الممتلكات التعليمية لأغراض شخصية أو بشكل غير مرير لفائدة فئة اجتماعية أو ثقافية أو جغرافية أو سياسية.

أسلاكه مقارنة بالدول المغاربية وبالدول العربية ثم عدم المساواة في الولوج إلى التعليم، موضحة أنه رغم التقدم المحقق والجهود المبذولة في مجال التمدرس، يعاني أطفال المناطق القروية ولا سيما الفتيات والأطفال الذين يعيشون في الأحياء الهامشية في المناطق الحضرية والأطفال في وضعية إعاقة بشكل كبير من عدم المساواة في الولوج كما سجل تأخر في التعليم الأولي، وكذا تأخر البحث العلمي الذي لا يزال في مرحلة جنينية حسب مضامين المذكرة.

وعلى مستوى الإصلاح ارتكزت المذكرة على عشرة أوراخ أساسية في قدمتها الإنصاف والجودة، مع ضمان الحق في الحصول المنصف على تعليم ذي جودة سواء تعلق الأمر بالتعليم الأساسي أو المستمر لكل طفل أو مراهق أو شخص بالغ حسب أكراماته واستعداداته الفكرية والثقافية والمادية، إلى جانب مؤسسة القارية القائمة على حقوق الإنسان واعتمادها شرطاً للموافقة على المشاريع والبرامج المتصلة بالتعليم ونشرها وإعمالها، إضافة إلى ضرورة اعتماد مبدأ عدم التمييز سواء فيما يتعلق بالتمييز على أساس الجنس والانتماء الجغرافي أو العرقي والثقافي واللغوي والاجتماعي فضلاً عن

■ آمال المتصور

4894-3

أصدر المجلس الوطني لحقوق الإنسان مذكرة تحت عنوان "من أجل أعمال متساو ومنصف للحق في التربية والتكوين" في إطار تنفيذ الأحكام الدستورية والتزامات المغرب الوطنية والدولية، لاس من خلالها اختلالات المنظومة التعليمية والتي حدها في سبع نقاط، فيما ارتكز على مستوى الإصلاح على عشرة أوراخ أساسية.

المجلس اعتبر أن أولى الاختلالات هي عدم المساواة في الولوج إلى التعليم بين العالين الحضري والقروي خاصة بالنسبة للتعليم الأولي إلى جانب الهدر المدرسي والعجز المزمن على مستوى التعليم العالي (15 طالب لكل 1000 نسمة) وهو معدل من أضعف النسب في المنطقة وكذا ضعف المستوى في العلوم والرياضيات مقارنة مع المعدلات العالمية.

ومن ضمن الاختلالات التي وردت في المذكرة أيضاً، وجود تصور ضيق للتربية، بالإضافة إلى استمرار الأمية وضعف معدلات مواصلة الدراسة وكذا العجز المزمن على مستوى التعليم العالي والسجل على مستوى عدد الطلبة المسجلين في



أمينة لمريني الوهابي رئيسة المجلس
الأعلى للاتصال السمعي البصري:

المغرب يعمل على تطوير مشروع مراقبة النوع في البرامج السمعية البصرية



أكدت رئيسة المجلس الأعلى للاتصال السمعي البصري السيدة أمينة لمريني الوهابي أن المغرب قام بتطوير مشروع لمراقبة النوع في البرامج السمعية البصرية قائم على أساس تتبع تمثيلية المرأة في الإعلام.

وأوضحت السيدة الوهابي، في تصريح لوكالة المغرب العربي للأنباء على هامش ورشة دولية بجنيف حول الآليات الإقليمية لحقوق الإنسان، أن هذا المشروع، الذي ستقدم نتائجه قريباً، تم إعداده خلال 15 شهراً ويتضمن اقتراح آلية لمراقبة النوع في البرامج السمعية البصرية التي تبث في القنوات العمومية.

وأشارت إلى أهمية تحفيز النقاش حول قضية تمثيلية النساء عبر وسائل الإعلام في إطار أنشطة المفوضية السامية لحقوق الإنسان، مؤكدة أن المشرفين على تقنين الإعلام يوجدون، بحكم مهامهم، في صلب الإشكالية المرتبطة باحترام حقوق الإنسان.

وقالت رئيسة المجلس الأعلى للاتصال السمعي البصري، في هذا السياق، إن التحدي الرئيسي هو كيفية ضمان حرية التعبير والتواصل كأساس للحريات الديمقراطية مع ضمان احترام حق المرأة في عدم التمييز، مشيرة إلى أن المشرفين على تقنين وسائل الإعلام هم بذلك الفاعلون المحتملون الذين بإمكانهم تعزيز عمل كل الآليات الوطنية والإقليمية لحماية والنهوض بحقوق الإنسان.

وشاركت السيدة الوهابي في هذه الورشة الدولية التي نظمتها المفوضية السامية للأمم المتحدة لحقوق الإنسان، بحضور ممثلين عن منظمات إقليمية وشبه إقليمية مختصة بحماية حقوق الإنسان من مختلف دول العالم. وتناولت المناقشات خلال هذا اللقاء، التعاون في مجال الحقوق الاقتصادية والاجتماعية والثقافية للنساء والأشخاص في وضعية إعاقة. ويروم هذا اللقاء، الرابع من نوعه، بلورة مقترحات ملموسة لتعزيز الشراكة بين الأمم المتحدة والمنظمات الإقليمية لحقوق الإنسان في مجال حماية حقوق الفئات الأكثر هشاشة. وخلال هذه الورشة، سلط المجلس الوطني لحقوق الإنسان الضوء على الطرق الجيدة التي يشتغل بها المجلس في مجال حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة وكذا طريقة عمله الرامية إلى إدماج بعد الإعاقة في كل تقاريره وأرائه.

الوهابي: سنراقب النوع بـ"السمعيّ البصريّ"

هسبريس . متابعة

أكدت رئيسة المجلس الأعلى للاتصال السمعي البصري السيدة أمينة لميني الوهابي أن المغرب قام بتطوير مشروع مراقبة النوع في البرامج السمعية البصرية قائم على أساس تتبع تمثيلية المرأة في الإعلام.

وأوضحت السيدة الوهابي، في تصريح صحفي على هامش ورشة دولية بجنيف حول الآليات الإقليمية لحقوق الإنسان، أن "هذا المشروع، الذي ستقدم نتائجه قريباً، تم إعداده خلال 15 شهراً ويتضمن اقتراح آلية مراقبة النوع في البرامج السمعية البصرية التي تبث في القنوات العمومية".

وأشارت إلى أهمية تحفيز النقاش حول قضية تمثيلية النساء عبر وسائل الإعلام في إطار أنشطة المفوضية السامية لحقوق الإنسان، مؤكدة "أن المشرفين على تقنين الإعلام يوجدون، بحكم مهامهم، في صلب الإشكالية المرتبطة باحترام حقوق الإنسان".

وقالت رئيسة المجلس الأعلى للاتصال السمعي البصري، في هذا السياق، "إن التحدي الرئيسي هو كيفية ضمان حرية التعبير والتواصل كأساس للحريات الديمقراطية مع ضمان احترام حق المرأة في عدم التمييز"، مشيرة إلى أن المشرفين على تقنين وسائل الإعلام هم بذلك "الفاعلون المحتملون الذين بإمكانهم تعزيز عمل كل الآليات الوطنية والإقليمية لحماية والنهوض بحقوق الإنسان".

وشاركت الوهابي في هذه الورشة الدولية التي نظمتها المفوضية السامية للأمم المتحدة لحقوق الإنسان، بحضور ممثلين عن منظمات إقليمية وشبه إقليمية مختصة بحماية حقوق الإنسان من مختلف دول العالم. وتناولت المناقشات خلال هذا اللقاء، التعاون في مجال الحقوق الاقتصادية والاجتماعية والثقافية للنساء والأشخاص في وضعية إعاقة.

ويروم هذا اللقاء، الرابع من نوعه، بلورة مقترحات ملموسة لتعزيز الشراكة بين الأمم المتحدة والمنظمات الإقليمية لحقوق الإنسان في مجال حماية حقوق الفئات الأكثر هشاشة.. وخلال هذه الورشة، سلط **المجلس الوطني لحقوق الإنسان** الضوء على الطرق الجيدة التي يشتغل بها المجلس في مجال حقوق الأشخاص ذوي الإعاقة وكذا طريقة عمله الرامية إلى إدماج بعد الإعاقة في كل تقاريره وآرائه.



الأمم المتحدة: فعاليات نسائية صحراوية تثير الانتباه إلى انتهاكات حقوق المرأة بتندوف



الاقتصادي للمحتجزين بتندوف، بإقامة حواجز عالية من الرمال حول المخيمات بهدف منع الشباب من ربط علاقات تجارية مع موريتانيا. وكرت السيدة ابهاي بأن كل من نجح في تجاوز هذه الحواجز فإن مصيره الموت، وهو ما حدث للشباب الصحراويين خطري محمده خندود ومحمد عليان ابهي، اللذين قُتلا من طرف القوات الجزائرية عند وصولهما إلى الحدود الموريتانية. وحذرت السيدة ابهاي من أن هؤلاء الشباب غير القادرين على التعبير بحرية ولا القيام بأي نشاط يضمن لهم نوعا من الاستقلال، معرضين لخطر الوقوع في أيدي المجموعات الإرهابية التي توجد في منطقة الساحل، التي تعتبر المخيمات جزء منها (المنطقة). وخلصت إلى أنه يتعين على كافة الأطراف تحمل مسؤولياتها لمنع أسوأ سيناريو يمكن أن يحدث، في حال انسداد الأفاق أمام شباب تندوف.

اللجنة الجهوية لحقوق الإنسان بالعيون، الرعيوب ابهاي، الضوء على انتفاضة مجموعة شباب التغيير ضد قمع وفساد قيادة البوليساريو، ومن دور في فلكتها. وأبرزت أن هذه المجموعة، التي يشتغل أعضاؤها في سرية تامة خوفا من انتقام أجهزة الشرطة والمخابرات التابعة للبوليساريو والجزائر، تهدف إلى جمع شمل كل الرافضين للأوضاع السائدة بمخيمات تندوف. وأضافت السيدة ابهاي أن شباب التغيير يطالبون أساسا برحيل القيادة الحالية الفاسدة التي تتشبث بمناصب المسؤولية منذ ما يقرب من أربعين سنة وعلى رأسها الزعيم الأبدي لما يسمى بـالجمهورية الصحراوية المزعومة. كما أشارت إلى أن البوليساريو، مدعومة بالجيش الجزائري قامت، في إطار جهودها الرامية إلى التضيق على كل الأنشطة الكفيلة بضمان نوع من الاستقلال

أثارت العديد من الفعاليات النسائية الصحراوية انتباه الأمم المتحدة، في إطار اللجنة الرابعة التي تنعقد بمقر المنظمة الأممية بنيويورك، إلى الوضعية المزرية لحقوق المرأة في مخيمات تندوف، حيث يقوم أعضاء (البوليساريو) بإخضاع النساء لأسوأ الانتهاكات التي يمكن تصورها. وقالت فالة بوضلة، رئيسة جمعية حقوق المرأة بالعيون، إن إشكالية المرأة تتجسد بكل أبعادها في تندوف، على اعتبار أنه لا مجال للحديث حتى عن الحقوق والحريات الأساسية، بل لا مجال إلا للاستغلال المنهج للمرأة الصحراوية من قبل المرتزقة الذين يسيطرون على المخيمات. وحذرت المتدخلة من كون الوضع الإنساني الذي تعانيه المرأة الصحراوية يزداد بشاعة جراء الانتهاكات المتعددة التي تتعرض لها، من اغتصاب واعتداءات جنسية وإرغام على الزواج المبكر والإنجاب القسري. وأشارت إلى أن النساء، ضحايا الاغتصاب، لا يمكنهن تقديم شكاوي، كما يتم فصلهن عن أطفالهن الذين ينتزعون منهن في سن السادسة لإرسالهم إلى دول نائية بحجة الحصول على التعليم، لكن الهدف الحقيقي لهذا الأمر هو الالتحاق بمعسكرات التأطير والتجنيد من أجل غسل دماغهم وتدريبهم على استعمال مختلف أنواع الأسلحة. وأوضحت أن الفضيحة الكبرى بمخيمات تندوف تتجلى في صمت بعض الجمعيات التي تستفيد من أموال الجزائر، لتغض الطرف عن هذه الانتهاكات الجسيمة في حق أطفال ونساء لا ذنب لهم سوى أنهم وجدوا بهذا المكان. وفي هذا الصدد، دعت المتدخلة المجتمع الدولي إلى إدانة الانتهاكات التي تستهدف المرأة في مخيمات تندوف، ورفع الحصار المفروض على الصحراويين المحتجزين بهذه المخيمات منذ عدة عقود. ومن جهتها، سلطت الصحافية وعضوة



أسئلة محرجة تحاصر إدريس اليزمي في ندوة في باريس حول "لكم" والجمعية الحقوقية ويقول "لا أعرف ملف زكريا مومني"

أسئلة محرجة تحاصر إدريس اليزمي في ندوة في باريس حول "لكم" والجمعية الحقوقية ويقول "لا أعرف ملف زكريا مومني"

رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان إدريس اليزمي

ألف بوست - 12 أكتوبر، 2014

احتضن معهد العالم العربي في باريس يومه الأحد 12 أكتوبر الجاري نقاشا حول حقوق الإنسان بمشاركة رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان الذي دافع عن حصيلة المغرب الحقوقية وأمام استغراب الجميع نفى أن يكون على علم بملف زكريا مومني الذي يثير جدلا سياسيا وحقوقيا بين المغرب وفرنسا منذ شهر.

وجاءت الندوة حول المغرب في إطار الأنشطة المخصصة للمغرب من ندوات وعروض موسيقية وتشكيل. وشارك مغاربة وفرنسيون في الندوة حول حقوق الإنسان في المغرب، وتولى رئيس المجلس الوطني إدريس اليزمي الدفاع عن الحصيلة الحقوقية للمغرب في مجال احترام الحريات وحقوق الإنسان.

وأقدم على عرض التطورات السياسية والتشريعية وعلى رأسها الدستور الجديد وقرار المغرب بمحاربة التعذيب في مخافر الشرطة واتعاشة المجتمع المدني.

وكانت تدخلات باقي المشاركين ومنهم رئيس الفيدرالية الدولية لحقوق الإنسان كريم لحدجي متوازنة بين الترحيب بما تحقق والنقد الشديد للخروقات التي تعاني منها الصحافة والتضييق على عمل الجمعيات وعلى رأسها الجمعية المغربية لحقوق الإنسان. وذهب ميشيل توبيانا في الاتجاه نفسه من ترحيب وتوجيه النقد.

وكان الحيز الأهم من هذا النشاط هو مشاركة الجمهور حيث حاصر إدريس اليزمي بأسئلة محرجة في الصحافة وحقوق الإنسان وعلى رأسها قضية زكريا مومني. وتدخل واحد من الجمهور ليركز على تراجع الحريات ومنها ضمناها ما يجري لجريدة لكم الرقمية التي تم منعها بطرق ملتوية وملاحقة مديرها علي أنوزلا رغم أن دولة ديمقراطية مثل اسبانيا رفض للمغرب دعوى مماثلة ضد جريدة الباييس.

واعتبر اليزمي أن قضية جريدة لكم توجد في يد القضاء المغربي الذي سيبت فيها، ولكنه تناول ما يعتبره حرية الصحافة التي توجد في البلاد.

وحضر موضوع الصحراء، حيث جرى التركيز على طرد بعض الوفود الأوروبية لحقوق الإنسان دون غيرها، وقدم اليزمي معطيات حول ترخيص السلطات المغربية للكثير من الوفود الدولية والحقوقية.

وفي الوقت ذاته، تدخل زكريا مومني بطل العالم في كيك بوكسينغ الذي استعرض ما تعرض له من تعذيب في المغرب متهما السكرتير الخاص للملك محمد، منير الماحيدي بالتسبب في ما يقع الآن، قائلا أن الدعوى موضوعة يوم 21 فبراير، ومن يرد التعليل فليفعول ولكن يجب المثول أمام القضاء لمعاقبة الجناة.

وكانت المفاجأة هو الرد الذي قام به إدريس اليزمي بقوله أنه لا يعلم بقضية زكريا مومني، حيث سيطرت الدهشة على الحاضرين لسببين، الأول أنها قضية حاضرة في الاعلام الدولي بما فيها جرائد كبرى مثل لوموند والواشنطن بوست وقنوات مثل فرانس 24 والجزيرة، والسبب الثاني أنها تسببت في أزمة بين فرنسا والمغرب علاوة على دور المجلس في إيجاد حل لهذا الملف. وتضاعفت المفاجأة عندما قال بدون شعور لقد استقبلت زوجة زكريا مومني مرتين للتحاور معها.

<http://alifpost.com/%D9%88%D8%A7%D8%AC%D9%87%D8%A9/%D8%A3%D8%B3%D8%A6%D9%84%D8%A9-%D9%85%D8%AD%D8%B1%D8%AC%D8%A9-%D8%AA%D8%AD%D8%A7%D8%B5%D8%B1-%D8%A5%D8%AF%D8%B1%D9%8A%D8%B3-%D8%A7%D9%84%D9%8A%D8%B2%D9%85%D9%8A-%D9%81%D9%8A-%D9%86%D8%AF%D9%88%D8%A9>

إدريس اليزمي يؤكد أنّ المغرب يواصل مسلسل الإصلاحات

أكد **رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان**، إدريس اليزمي، أنّ المغرب يواصل بعزم مسلسل الإصلاحات، ووضع إطارًا قانونيًا يرمي إلى تفعيل مقتضيات الدستور المتعلقة بحقوق الإنسان.

وأضاف اليزمي، خلال ندوة حول "حقوق الإنسان في المغرب" نظمتها معهد العالم العربي في باريس بشراكة مع المجلس الوطني لحقوق الإنسان في إطار التظاهرة الكبرى للمعهد حول "المغرب المعاصر"، أنّ إعداد القوانين التنظيمية، والإطار القانوني من أجل تطبيق الدستور يجب أن تأخذ الوقت الكافي، أخذًا بعين الاعتبار، روح التوافق والتشاور التي تميز هذه الإصلاحات.

واستعرض الإصلاحات المرتبطة بحقوق الإنسان الجارية حاليًا في المغرب، وخاصة ما يتعلق بإحداث المحكمة الدستورية، ومشروع قانون الصحافة، ومختلف القوانين المنظمة للقضاء وذكر أيضًا بمصادقة المغرب على البروتوكول الاختياري للاتفاقية الدولية ضد التعذيب، ومشروع أحداث الآلية الوطنية للوقاية من التعذيب، طبقًا لهذا البروتوكول.

واعتبر اليزمي أنّ المغرب عرف تقدمًا ملموسًا في ميدان حقوق الإنسان، خاصة ما يتعلق بإصلاح القضاء العسكري، والمقاربة الجديدة المعتمدة في مجال الهجرة، وعملية تسوية أوضاع المهاجرين في وضعية غير قانونية.

كما ذكر بأنّ المجتمع المدني راكم مكاسب في مجال العمل الجمعي، وفي مجال حق التظاهر، مضيفًا أنّ المغرب يسجل نحو 15 ألف اعتصام في السنة، ويضم نحو 55 ألف جمعية، كما يتم تأسيس آلاف الجمعيات كل سنة.

<http://www.almaghribtoday.net/bk-geyqgikq/%D8%A5%D8%AF%D8%B1%D9%8A%D8%B3%20%D8%A7%D9%84%D9%8A%D8%B2%D9%85%D9%8A%20%D9%8A%D8%A4%D9%83%D8%AF%20%D8%A3%D9%86%D9%91%20%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%BA%D8%B1%D8%A8%20%D9%8A%D9%88%D8%A7%D8%B5%D9%84%20%D9%85%D8%B3%D9%84%D8%B3%D9%84%20%D8%A7%D9%84%D8%A5%D8%B5%D9%84%D8%A7%D8%AD%D8%A7%D8%AA.html>

المجلس الوطني لحقوق الإنسان يكشف أوجه القصور والاختلالات الرئيسية في المنظومة التعليمية

46 في المائة فقط من المسجلين في التعليم الابتدائي يصلون إلى السنة النهائية من التعليم الإلزامي

عبد الحق لشهب 28/6

البحث العلمي الذي تبقى معطاته غير متشعبة بالرة.

ونظرا إلى غياب دينامية فعلية في مجال البحث العلمي فقد أصبحت المركبات الجامعية المغربية فضاءات محرومة من الشروط الضرورية التي من شأنها أن تجعل منها مدنا علمية حقيقية.

وأشارت المذكرة ذاتها إلى أن المنظومة التعليمية تعاني من فقدان الجودة، فقد انقضت خلاصات برنامج الاتجاهات في الدراسة العالمية للرياضيات والعلوم، لسنة 2011 أن أداء التلاميذ المغربية.

قد انخفض بالمقارنة مع النتائج التي سُجلت في سنة 2007؛ كما وقعت نتائج البرنامج على ضعف مستواهم العام في العلوم والرياضيات بالمقارنة مع المعدلات الدولية أو تلك المحصل عليها في دول عربية مثل الأردن وتونس، وهو ما يتعلق

أيضا على أداء تلامذة القسم الرابع في القراءة والكتابة. أما خلاصات ونتائج الدراسة الدولية لقياس مدى تقدم القراءة في العالم، (2011) فإظهار أن التلاميذ المغربية يواجهون جمعهم صعوبات كبيرة في القراءة والكتابة، إضافة إلى تراجع

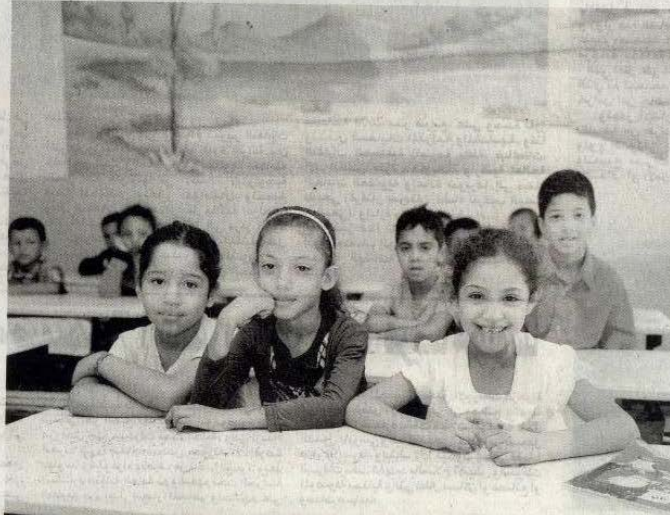
المحفوظ في نتائجهم بالمقارنة مع النتائج التي جرى تسجيلها في 2006 بمعدل 310 نقط متخلفين كثيرا عن دول المنطقة.

وتشكفت مذكرة المجلس الوطني لحقوق الإنسان عن وجود تصور ضيق للتربية، حيث ضعف استثمار الدولة في التكوين وتنامت الكفاءات وكذا ضعف الاهتمام بالمواد الثقافية والفنية والرياضية في المناهج التعليمية.

أو الكتاب) والطرق البيداغوجية العصرية التي تعتمد بها بعض المدارس في المراكز الحضرية الكبرى، والموجهة أساسا للطبقات المتوسطة والميسورة. وينعكس هذا التباين على أساليب التدريس وأيضا على المحتوى البيداغوجي وعلى اللغة المستعملة للتواصل والتعليم.

وأشارت المذكرة إلى استمرار الأزمة وضعف معدلات مواصلة الدراسة، فقد أكدت العديد من الدراسات استمرار ظاهرة التنازل والهجر المدرسي وما ينتج عنهما من ارتفاع عدد الشباب الأيسر، حيث يلاحظ أن 46 في المائة فقط من الفئة العمرية المسجلة في السنة الأولى من التعليم الابتدائي تتمكن من الوصول إلى السنة النهائية من التعليم الإلزامي، وهي نسبة تبقى أقل بكثير من الهدف الذي حدده الميثاق الوطني (80 في المائة).

واقترحت المذكرة ذاتها بوجود عجز مزمن على المستوى التعليم العالي، فرغم المكتسبات العديدة التي حققها الإصلاح الجامعي الأخير ابتداء من سنة 2003 على المستوى المؤسساتي والبيداغوجي وكذا على مستوى بنية وحكمة البحث العلمي، فإن تمام هذا الإصلاح لا تزال بعيدة عن الخروج بهذا القطاع من الاختلالات المزمنة التي عانى منها طيلة عقود. ويتمثل أول مظاهر هذا العجز في الضعف النسبي لأعداد الطلبة التي تستقبلهم مؤسسات التعليم العالي، كما خلصت إلى وضعية البحث العلمي الذي يوجد في مرحلة جنينية، حيث تؤثر العناصر المتعلقة بالتعليم الجامعي بشكل سلبي على



عبد الحليم زرقو

كشفت مذكرة أعدها المجلس الوطني لحقوق الإنسان تحت عنوان «من أجل أعمال منسوا ومنصف للحق في التربية والتكوين، عن وجود سبعة أوجه قصور واختلالات رئيسية في المنظومة التعليمية الوطنية. ويسعى المجلس، من خلال هذه المذكرة، إلى المساهمة في إجراء مراجعة موضوعية للذات، تلك المراجعة التي دعا إليها الملك محمد السادس جمع المغرب، وهي مساهمة منه في سياق تفعيل الأحكام الدستورية والتزامات المغرب الوطنية والدولية.

وقد اعتبر المجلس الوطني لحقوق الإنسان أن أول الاختلالات تتمثل في عدم المساواة في الولوج إلى التعليم، حيث تعاني أطفال المناطق القروية، ولأسباب الفتيات، وكذا الأطفال الذين يعيشون في الأحياء الهامشية في المناطق الحضرية والأطفال في وضعية إعاقة كثيرا من عدم المساواة في الولوج إلى تعليم ذي جودة، إذ إن هذه الفجوات ترهن تمتع هؤلاء الأطفال بالحقوق المعترف لهم بها وكذا مشاركتهم الكاملة في التنمية الاقتصادية والاجتماعية.

كما سجلت المذكرة تأخر التعليم الأولي، حيث يعاني من التشتت نظرا إلى تعدد المتدخلين وضعف التنسيق في ما بينهم، إضافة إلى اعتماد ممارسات تربوية متناقضة لا تنحصر ضمن «باريقيات» تعليمية مشتركة، إذ تتوزع بين أساليب التدريس التقليدية (المسد)

اليزمي: المغرب يواصل مسلسل الإصلاحات

هسبريس . متابعة

قال **رئيس المجلس الوطني لحقوق الإنسان**، إدريس اليزمي، إن المغرب يواصل بعزم مسلسل الإصلاحات، ووضع إطارا قانونيا يرمي إلى تفعيل المقتضيات الدستورية المتعلقة بحقوق الإنسان.

وأضاف اليزمي، خلال ندوة حول "حقوق الإنسان في المغرب" نظمها معهد العالم العربي بباريس بشراكة مع المجلس الوطني لحقوق الإنسان في إطار التظاهرة الكبرى للمعهد حول "المغرب المعاصر"، أن إعداد القوانين التنظيمية، والإطار القانوني من أجل تطبيق الدستور يجب أن تأخذ الوقت الكافي، وأحذا بعين الاعتبار، روح التوافق والتشاور التي تميز هذه الإصلاحات.

واستعرض في هذا السياق أورش الإصلاح المرتبطة بحقوق الإنسان الجارية حاليا بالمغرب، وخاصة ما يتعلق بإحداث المحكمة الدستورية، ومشروع قانون الصحافة، ومختلف القوانين المنظمة للقضاء.. وذكر أيضا بمصادقة المغرب على البروتوكول الاختياري للاتفاقية الدولية ضد التعذيب، ومشروع أحداث الآلية الوطنية للوقاية من التعذيب، طبقا لهذا البروتوكول.

واعتبر اليزمي أن المغرب عرف تقدما ملموسا في ميدان حقوق الإنسان، خاصة ما يتعلق بإصلاح القضاء العسكري، والمقاربة الجديدة المعتمدة في مجال الهجرة، وعملية تسوية أوضاع المهاجرين في وضعية غير قانونية.. كما ذكر بأن المجتمع المدني راكم مكاسب في مجال العمل الجمعي، وفي مجال حق التظاهر، مضيفا أن المغرب يسجل نحو 15 ألف اعتصام في السنة، ويضم نحو 55 ألف جمعية، كما يتم تأسيس آلاف الجمعيات كل سنة.

من جهته قال رئيس الفيدرالية الدولية لحقوق الإنسان، كرم لاهيجي، إن المغرب فتح عددا من الأورش في مجال حقوق الإنسان، كما رخص لعدد من المنظمات غير الحكومية بزيارة المؤسسات السجنية.. وأضاف أن الفيدرالية تنتظر باهتمام بالغ نتائج الإصلاحات في هذا المجال بالمغرب، معربا عن أمله في أن تعزز هذه الأورش مسلسل الانتقال الديمقراطي.

Entretien avec Michel Sidibé

«Le Maroc est bien placé pour être un modèle à suivre en matière de lutte contre le sida au niveau régional»

En visite actuellement au Maroc pour prendre part aux activités parallèles au Forum africain pour le développement, organisé du 12 au 16 octobre à Marrakech, le directeur exécutif de l'ONU Sida et secrétaire général adjoint des Nations unies, Michel Sidibé, revient sur les différentes réalisations en matière de lutte contre le sida et les défis qu'il faudra relever.



1545/11/13

relever.

Le Matin : Vous venez au Maroc pour intervenir à la session sur les nouveaux paradigmes pour le financement de la santé dans le cadre du Forum africain pour le développement. Quels en sont les enjeux actuels et quels messages voulez-vous transmettre ?

Michel Sidibé : Aujourd'hui, le paradigme du développement a complètement changé. Nous sommes plus dans une dynamique où une partie du monde a des problèmes et l'autre partie dispose de l'argent. Dans le cadre de la responsabilité partagée, notre appui aux pays africains a abouti à une feuille de route adoptée par l'Union Africaine. Aujourd'hui, nous constatons que 34 pays, dont 16 de l'Afrique, ont augmenté de plus de 50% leurs ressources domestiques de 2008 à 2012. C'est la première fois qu'il y a plus de ressources domestiques que de ressources venant des donateurs. Le Maroc paye 51% de sa riposte au VIH à partir du budget national, cependant la majorité des pays restent très dépendants de l'aide extérieure. Environ 84% du budget pour la riposte au VIH dans les pays à revenu faible viennent de l'aide extérieure. Il faudra une réduction progressive de cette dépendance. Notre objectif est que les pays se prennent en charge progressivement et qu'il y ait des plans de transition pour pérenniser les acquis. Ces plans de transition vont permettre de faire le lien entre, d'une part, la Banque africaine de développement et les mécanismes de financements qui existent à l'extérieur et, d'autre part, avec les pays eux-mêmes. Il est essentiel de revoir les nouvelles opportunités de mobilisation des ressources. À travers la fiscalité, les nouvelles formes de taxation sur le tabac et d'autres produits peuvent permettre de constituer des fonds pour le financement de la santé à long terme. Il faut considérer la santé comme un bien public, la crise d'Ebola nous montre cela et nous ne pouvons plus travailler de façon isolée. Il faut que le monde s'accorde d'une seule voix pour une nouvelle notion de responsabilité partagée qui soit différente de la charité.

Depuis votre désignation en 2009 comme directeur exécutif de l'ONU Sida, vous avez impulsé la vision pour atteindre l'objectif zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida, où en est-on dans ce objectif ? Quelle est votre vision sur la lutte contre le sida après 2015 ?

Les résultats sont encourageants et prometteurs. Les nouvelles infections à VIH ont chuté de 38% (et de 58% parmi les enfants) depuis 2001. On estime qu'à la date de juillet 2014, presque 14 millions de personnes avaient accès au traitement contre le VIH. Il y a vingt ans seulement, personne n'aurait pensé que cela était possible. On prédisait que des pays comme le Botswana seraient rayés de la carte, aujourd'hui ils ont pratiquement arrêté la transmission de la mère à l'enfant. Mais, comme vous le savez,

les pays et les régions ont des épidémies multiples et variées. On a constaté que 15 pays seulement concentrent plus de 75% des nouvelles infections à VIH qui sont survenues en 2013 et que des populations vulnérables, comme les adolescents et les jeunes femmes, étaient exposées à un risque accru de VIH. Mais ce qu'il importe de faire, c'est de ne pas baisser la garde. Nous devons maintenir un niveau constant de vigilance. Avec les progrès de la science et de la connaissance, et si nous maintenons l'engagement politique au plus haut niveau, si nous continuons de travailler étroitement avec les populations clés, les communautés, les leaders d'opinion, les leaders religieux, le monde des affaires... nous aurons atteint les résultats escomptés d'ici 2020, si 90% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut sérologique, si nous frons un traitement contre le VIH à celles-ci (ces 90% des personnes qui connaissent leur statut sérologique) et si nous faisons en sorte que 90% des personnes sous traitement VIH puissent atteindre des niveaux indétectables du VIH dans leur organisme. Cela signifie que leur système immunitaire demeure intact et que les personnes ne soient plus contagieuses. Si nous accélérons l'ensemble de la mise à niveau en matière de VIH d'ici à 2020, nous serons sur la bonne voie pour mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030 et le monde pourrait éviter 18 millions de nouvelles infections à VIH et 11,2 millions de décès liés au sida entre 2013 et 2030.

D'après les dernières statistiques, 31.000 personnes vivent avec le virus du VIH au Maroc, que pensez-vous de ce chiffre ?

C'est une estimation du nombre de personnes vivant avec le VIH en fin 2013 réalisée par le ministère de la Santé du Maroc et l'ONU Sida. Elle montre que les efforts importants déployés en termes de dépistage du VIH doivent être encore étendus pour pouvoir assurer une prise en charge précoce, car comme dans d'autres pays beaucoup de personnes ne savent pas qu'elles vivent avec le VIH. Par ailleurs, la prévalence, c'est-à-dire le taux d'infection par le VIH dans la population générale, est faible. Au Maroc, comme dans de nombreux pays au monde, l'infection se concentre parmi des populations qui sont très vulnérables au virus comme les travailleuses du sexe, les hommes ayant des rapports sexuels avec des hommes et les consommateurs de drogues injectables. Nous avons aussi constaté que le Maroc a pu stabiliser le nombre estimé de nouvelles infections VIH autour de 3.000 par an et qu'une tendance à la diminution a été amorcée, ceci bien sûr grâce à tous les efforts qui sont déployés.

Comment évaluez-vous la riposte au sida dans la région MENA et les efforts du Maroc en matière de prévention et de prise en charge de l'infection ?

MENA est l'une des rares régions du



Michel Sidibé, directeur exécutif de l'ONU Sida et secrétaire général adjoint des Nations unies.

monde où les nouvelles infections à VIH et les décès liés au sida continuent d'augmenter (l'autre région étant l'Europe orientale et Asie centrale). Entre 2005 et 2013, les nouvelles infections à VIH dans la région ont augmenté de 7% et les décès liés au sida de 66%. Malgré de faibles niveaux de prévalence du VIH, ceci indique que la région MENA a l'une des épidémies de VIH qui croît le plus rapidement dans le monde. Elle est également la région qui dispose de l'un des taux les plus bas en termes de couverture de la thérapie antirétrovirale. En 2013, 11% seulement des personnes vivant avec le VIH et ayant besoin d'un traitement de sauvetage y ont accès. C'est pourquoi il est très important que tous les efforts des gouvernements nationaux et des partenaires régionaux et mondiaux se rassemblent dans un esprit de responsabilité partagée et de solidarité mondiale pour faire avancer les progrès dans la réalisation de zéro nouvelle infection à VIH, zéro discrimination et zéro décès lié au sida dans la région MENA.

Le Maroc est bien placé pour être un puissant leader et un modèle à suivre en matière de lutte contre le sida au niveau de la région et au niveau mondial. Grâce à l'engagement au plus haut niveau de Sa Majesté le Roi, du gouvernement et la mobilisation de la société civile, il a pu mettre en place des mécanismes efficaces pour atteindre les populations les plus vulnérables, étendre l'accès au traitement et mobiliser les ressources nationales. Les progrès enregistrés au cours des dernières années sont éloquentes, le nombre de personnes bénéficiaires du dépistage VIH a été multiplié par dix depuis l'année 2010 (passant de 60.000 à 600.000) et le nombre de personnes sous traitement antirétroviral multiplié par quatre depuis 2007. Je pense que le Maroc est sur la bonne voie. Je me réjouis également de la nouvelle politique migratoire du Maroc sous l'impulsion de Sa Majesté et de l'extension des soins de santé aux migrants qui vivent souvent des situations de grande vulnérabilité.

Le Maroc s'est engagé dans le cadre de son plan stratégique national à mener un certain nombre d'actions, notamment l'élaboration d'une stratégie pour les droits de l'Homme et le VIH, pensez-vous que cela soit un moyen efficace de lutter contre le sida ?

La question des droits humains liés au VIH constitue un axe fondamental de toute stratégie nationale de lutte contre le sida. L'inégalité entre les sexes, la stigmatisation et la discrimination à l'encontre des personnes vivant avec le VIH ou qui en sont affectées constituent des moteurs de l'épidémie et des barrières majeures à l'accès aux services de prévention, traitement, soins et soutien en matière de VIH. Nous devons travailler sur les droits de l'Homme pour mettre fin à cette épidémie, pour toucher tous ceux qui ont besoin de services en matière de VIH. L'approche adoptée par le Maroc est la meilleure démarche pour lutter contre la stigmatisation et discrimination et réduire les obstacles à l'accès aux services de prévention et de soins. L'implication du Conseil national des droits de l'Homme ajoutera une dimension cruciale qui permettra d'intégrer l'approche basée sur les droits humains et d'insuffler une nouvelle dynamique dans la riposte du Maroc.

Propos recueillis par Hajjar El Hatti

Le travail de Michel Sidibé à l'ONU Sida

Depuis sa désignation en 2009 comme directeur exécutif de l'ONU Sida et secrétaire général adjoint des Nations unies, Michel Sidibé a manifesté son souhait d'atteindre l'objectif zéro nouvelle infection au VIH, zéro discrimination, zéro décès lié au sida. Sous sa direction, l'ONU Sida œuvre afin que personne ne soit laissé de côté dans la riposte au VIH et pour que tous ceux qui en ont besoin bénéficient d'un accès à des services salvateurs de lutte contre le VIH.

Sidibé a lancé un appel international pour mettre fin aux infections à VIH chez les enfants et, grâce au plaidoyer qu'il a mené au niveau mondial, la question du VIH est désormais fermement ancrée au sommet des agendas politiques. Les principes de responsabilité partagée et de solidarité internationale qui guident son action ont été repris par la communauté internationale et ont incité les pays les plus touchés à s'approprier davantage leur épidémie.

Le Maroc en phase d'activation des dispositions constitutionnelles

Publié le : 13 octobre 2014 - MAP

«L'élaboration des lois organiques et du cadre juridique pour la mise en œuvre de la Constitution doit prendre le temps nécessaire, compte tenu de l'esprit consensuel et de concertation qui préside à ces réformes», a souligné Driss El Yazami. Ph : DR

«La ratification par le Maroc du protocole facultatif à la Convention internationale contre la torture et le projet de mise en place, conformément à ce protocole, d'un mécanisme national de prévention de la torture», c'est ce qu'a souligné Driss El Yazami, président du CNDH

Le Maroc poursuit avec détermination le processus de réformes et de mise en place du cadre juridique visant l'activation des dispositions constitutionnelles relatives aux droits de l'Homme, a indiqué, dimanche à Paris, le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami.

Intervenant lors d'une conférence sur le thème «Les droits de l'Homme au Maroc», organisée par l'Institut du monde arabe (IMA) en partenariat avec le CNDH, dans le cadre de la grande manifestation de l'IMA «Le Maroc contemporain», Driss El Yazami a souligné que l'élaboration des lois organiques et du cadre juridique pour la mise en œuvre de la Constitution doit prendre le temps nécessaire, compte tenu de l'esprit consensuel et de concertation qui préside à ces réformes.

Il a, à cette occasion, passé en revue les chantiers de réformes liées aux droits de l'Homme en cours au Maroc, notamment la mise en place de la Cour constitutionnelle, le projet de Code de la presse et l'ensemble des lois régissant la justice. Il a, aussi, souligné la ratification par le Maroc du protocole facultatif à la Convention internationale contre la torture et le projet de mise en place, conformément à ce protocole, d'un mécanisme national de prévention de la torture.

Driss El Yazami a, aussi, souligné les avancées significatives réalisées par le Maroc en matière des droits de l'Homme, en particulier la réforme de la justice militaire, la nouvelle approche adoptée en matière de migration et l'opération de régularisation des immigrés en situation illégale.

Par ailleurs, il a mis en exergue les acquis de la société civile au Maroc dans le domaine de la vie associative et du droit à manifester, précisant que le Maroc enregistre quelque 15.000 sit-in et manifestations par an et compte quelque 55.000 associations, de même qu'il enregistre la création de milliers d'associations chaque année.

De son côté, le président de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), Karim Lahidji, a relevé que le Maroc a ouvert un certain nombre de chantiers en matière des droits de l'Homme et autorisé plusieurs ONG internationales à visiter ses établissements pénitentiaires.

«La FIDH attend avec beaucoup d'intérêt le résultat des réformes dans ce domaine au Maroc», a-t-il affirmé, exprimant le souhait de voir ces chantiers renforcer le processus de transition démocratique.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la grande manifestation «Le Maroc contemporain», organisée à l'IMA et comportant un ensemble d'expositions, conférences et activités présentant les différents aspects artistiques, culturels, politiques et économiques du Maroc contemporain.

http://www.lematin.ma/express/2014/droits-de-l-homme_le-maroc-en-phase-d-activation-des-dispositions-constitutionnelles/210431.html

Santé publique

40% de la population marocaine souffre d'un trouble mental

Les troubles mentaux représentent un véritable problème de santé publique au Maroc : 40% de la population souffre ou a souffert d'au moins un trouble mental. Pourtant la plupart de ces troubles se traitent. Mais le manque de connaissances, d'infrastructures ou encore le coût des traitements font que les patients sont souvent stigmatisés par la société et parfois délaissés par leurs proches.

Les troubles mentaux regroupent un vaste ensemble de problèmes, dont les symptômes diffèrent. Ils se caractérisent généralement par une combinaison de pensées, d'émotions, de comportements et de rapports anormaux avec autrui. Ils comprennent par exemple la schizophrénie, l'arriération mentale, les troubles dus à l'abus de drogues ou encore la dépression qui constitue actuellement la cinquième cause de mortalité et de handicap dans le monde et devrait atteindre la deuxième place d'ici 2020, selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Ces troubles mentaux représentent, au Maroc comme ailleurs, un réel problème de santé publique. En effet, un peu plus de 40% de la population de plus de 15 ans souffre, ou a souffert, d'au moins un trouble mental. En comparaison, plus de 400 millions de personnes sont atteintes de troubles mentaux, neurologiques ou souffrant de problèmes psychosociaux, associés notamment à l'alcoolisme ou à la toxicomanie, affirme l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

Les troubles mentaux en général représentent la deuxième cause de morbi-mortalité dans les pays en développement. « Environ 80% des per-

sonnes atteintes de troubles mentaux sévères dans ces pays ne reçoivent aucun traitement », déclarait le Pr Tom Craig, président de l'Association mondiale de psychiatrie sociale à l'occasion du cinquième Forum Impact Mental Health. Pourtant, comme le souligne l'OMS, avec des soins adaptés et un soutien psychosocial approprié, la guérison est possible pour la plupart d'entre elles...

Ce manque d'accès aux soins, de connaissance de ces maladies ou de coût de leur traitement font parfois que le patient est rejeté par sa famille. Seul et sans traitement, il peut représenter un danger pour lui-même et pour les personnes qui croisent son chemin. « Quand ils commettent un délit, on les envoie en prison.

Ainsi 60% des prisonniers dans le monde auraient un trouble mental : 50% en France, 60% au Canada. Ces études n'ont pas encore été menées au Maroc, mais je suis sûr qu'on trouverait 65% à 70% », indiquait-il y a quelques semaines le Pr Moussaoui, directeur du Centre psychiatrique universitaire Ibn Rochid, précisant que leur place ne devrait pas être dans ces centres d'incarcération, mais dans des établissements spécialisés, bien que peu nombreux



La plupart des malades mentaux ne sont pas pris en charge.

sur le territoire. « Les seuls établissements existants sont déjà complets », avait-il alors ajouté. Un constat partagé par le Conseil national des droits de l'Homme (CNDH) qui pointe du doigt, dans son dernier rapport, « le manque d'infrastructures et leur inadéquation au vu des standards de la répartition géographique, de l'architecture, des équipements, et des normes de sécurité, ainsi que le

manque de surveillance et de ressources humaines ».

Pour preuve, dans les pays à faibles revenus, on compte en moyenne 1 psychiatre pour 2 millions d'habitants et moins d'un infirmier pour 200.000 habitants, soit respectivement 170 et 70 fois moins que dans les pays à revenus élevés. Dans la plupart des pays, les services de santé mentale manquent donc de ressources, notam-

ment financières. La disponibilité des médicaments pour le traitement des troubles mentaux est particulièrement faible et leur prix souvent élevé. « La baisse des prix des médicaments qu'a connue le Maroc dernièrement reste très minime : 20 à 30 centimes sur certains traitements », indiquait en juin dernier Naïma Trachen, présidente de l'Association marocaine pour l'appui, le lien, l'initiation de familles des personnes souffrant de troubles psychiques (AMALI).

Le CNDH reportait aussi des cas de mauvais traitement des patients par le personnel médical, mais aussi par leur famille. En effet, la méconnaissance des symptômes, associée à certaines croyances, contribue à une stigmatisation des patients. Persuadée que le patient est « possédé », sa famille le dissuade d'avoir recours à des services de soins spécialisés. Ils sont maintenus en marge de la société, rejetés, exclus et parfois même enchaînés dans les cas extrêmes. Ainsi, dans de nombreux pays, on signale régulièrement des violations des droits de l'Homme. ■

Priscilla Maingre

Cinquante mesures pour mettre à niveau le secteur

La Stratégie sectorielle de santé 2012-2016 a érigé un plan d'action détaillé comportant une cinquantaine de mesures. L'objectif est d'augmenter le nombre de psychiatres, de pédopsychiatres et d'addictologues formés, de renforcer la formation d'infirmiers spécialisés, et les compétences des intervenants en santé mentale : société

civile, institutionnels et formation des médecins généralistes et des infirmiers sur les signes somatiques et avant-coureurs d'un trouble mental. L'amélioration et le renforcement de l'offre en psychiatrie et l'humanisation des structures de soins figurent également parmi les objectifs du plan d'action quadriennal avec notamment la création de 3 hôpitaux

régionaux spécialisés en psychiatrie (Agadir, Kénitra, El Kelâa), de 10 services intégrés de psychiatrie, de 4 unités de pédopsychiatrie (Casablanca, Rabat, Fès, Marrakech), la mise aux normes des structures psychiatriques, l'aménagement de huit hôpitaux psychiatriques et la création d'un centre mécosocial (Casablanca).



المغرب يواصل بعزم مسلسل الإصلاحات الرامية الى تفعيل المقتضيات الدستورية المتعلقة بحقوق الانسان (السيد اليزمي)

باريس، 13-10-2014 - أكد **رئيس المجلس الوطني لحقوق الانسان**، السيد ادريس اليزمي مساء الأحد بباريس، أن المغرب يواصل بعزم مسلسل الإصلاحات، ووضع اطار قانوني، يرمي الى تفعيل المقتضيات الدستورية المتعلقة بحقوق الانسان.

وأضاف السيد اليزمي خلال ندوة حول "حقوق الانسان في المغرب" نظمها معهد العالم العربي بباريس بشراكة مع المجلس الوطني لحقوق الانسان في اطار التظاهرة الكبرى للمعهد حول "المغرب المعاصر" أن إعداد القوانين التنظيمية، والاطار القانوني من أجل تطبيق الدستور، يجب أن تأخذ الوقت الكافي، أخذا بعين الاعتبار، روح التوافق والتشاور التي تميز هذه الإصلاحات. واستعرض في هذا السياق أورش الإصلاح المرتبطة بحقوق الانسان، الجارية حاليا بالمغرب، وخاصة ما يتعلق، بإحداث المحكمة الدستورية، ومشروع قانون الصحافة، ومختلف القوانين المنظمة للقضاء.

وذكر أيضا بمصادقة المغرب على البروتوكول الاختياري للاتفاقية الدولية، ضد التعذيب، ومشروع احداث الآلية الوطنية للوقاية من التعذيب، طبقا لهذا البروتوكول. وأبرز السيد اليزمي التقدم الملموس الذي حققه المغرب في ميدان حقوق الانسان، وخاصة ما يتعلق بإصلاح القضاء العسكري، والمقاربة الجديدة المعتمدة في مجال الهجرة، وعملية تسوية أوضاع المهاجرين في وضعية غير قانونية.

من ناحية أخرى أشار السيد اليزمي الى المكتسبات التي راكمها المجتمع المدني بالمغرب، في مجال العمل الجمعي، وفي مجال حق التظاهر، مضيفا أن المغرب يسجل نحو 15 الف اعتصام في السنة، ويضم نحو 55 الف جمعية، كما يتم خلق آلاف الجمعيات كل سنة.

<http://www.map.ma/ar/actualites/%D9%85%D8%AC%D8%AA%D9%85%D8%B9/%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%BA%D8%B1%D8%A8-%D9%8A%D9%88%D8%A7%D8%B5%D9%84-%D8%A8%D8%B9%D8%B2%D9%85-%D9%85%D8%B3%D9%84%D8%B3%D9%84-%D8%A7%D9%84%D8%A7%D8%B5%D9%84%D8%A7%D8%AD%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%B1%D8%A7%D9%85%D9%8A%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%89-%D8%AA%D9%81%D8%B9%D9%8A%D9%84-%D8%A7%D9%84%D9%85%D9%82%D8%AA%D8%B6%D9%8A%D8%A7%D8%AA-%D8%A7%D9%84%D8%AF%D8%B3%D8%AA%D9%88%D8%B1%D9%8A%D8%A9-%D8%A7%D9%84%D9%85%D8%AA%D8%B9%D9%84%D9%82%D8%A9-%D8%A8%D8%AD>

Le Maroc en phase d'activation des dispositions constitutionnelles relatives aux droits de l'Homme (El Yazami)

Le Maroc poursuit avec détermination le processus de réformes et de mise en place du cadre juridique visant l'activation des dispositions constitutionnelles relatives aux droits de l'Homme, a indiqué, dimanche à Paris, **le président du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Driss El Yazami.**

Intervenant lors d'une conférence sur le thème "Les droits de l'Homme au Maroc", organisée par l'Institut du Monde Arabe (IMA) en partenariat avec le CNDH, dans le cadre de la grande manifestation de l'IMA "Le Maroc contemporain", M. El Yazami a souligné que l'élaboration des lois organiques et du cadre juridique pour la mise en œuvre de la Constitution doit prendre le temps nécessaire, compte tenu de l'esprit consensuel et de concertation qui préside à ces réformes.

Il a, à cette occasion, passé en revue les chantiers de réformes liées aux droits de l'Homme en cours au Maroc, notamment la mise en place de la Cour constitutionnelle, le projet de Code de la presse et l'ensemble des lois régissant la justice. Il a aussi souligné la ratification par le Maroc du protocole facultatif à la Convention internationale contre la torture et le projet de mise en place, conformément à ce protocole, d'un mécanisme national de prévention de la torture.

M. El Yazami a aussi souligné les avancées significatives réalisées par le Maroc en matière des droits de l'Homme, en particulier la réforme de la justice militaire, la nouvelle approche adoptée en matière de migration et l'opération de régularisation des immigrés en situation illégale. Par ailleurs, il a mis en exergue les acquis de la société civile au Maroc dans le domaine de la vie associative et du droit à manifester, précisant que le Maroc enregistre quelque 15.000 sit-in et manifestations par an et compte quelque 55.000 associations, de même qu'il enregistre la création de milliers d'associations chaque année.

De son côté, le président de la Fédération internationale des droits de l'Homme (FIDH), Karim Lahidji, a relevé que le Maroc a ouvert un certain nombre de chantiers en matière des droits de l'Homme et autorisé plusieurs ONG internationales à visiter ses établissements pénitentiaires. "La FIDH attend avec beaucoup d'intérêt le résultat des réformes dans ce domaine au Maroc", a-t-il affirmé, exprimant le souhait de voir ces chantiers renforcer le processus de transition démocratique.

Cette conférence s'inscrit dans le cadre de la grande manifestation "Le Maroc contemporain", organisée à l'IMA et comportant un ensemble d'expositions, conférences et activités présentant les différents aspects artistiques, culturels, politiques et économiques du Maroc contemporain.

http://www.atlasinfo.fr/Le-Maroc-en-phase-d-activation-des-dispositions-constitutionnelles-relatives-aux-droits-de-l-Homme-El-Yazami_a56133.html

Auditions des pétitionnaires devant la Quatrième Commission de l'ONU

Quatrième Commission : le Front Polisario voit une nouvelle occasion de sortir la question du Sahara occidental de l'impasse alors que le Maroc réitère sa proposition d'autonomie

Soixante-neuvième session,
5e séance – après-midi

Après avoir fait l'objet de plusieurs accusations, dont le détournement de l'aide internationale, le Front Polisario, par la voix de son représentant, a choisi de saluer « une nouvelle occasion de sortir de l'impasse », alors que le Maroc, soutenu par plusieurs délégations, a réitéré sa proposition d'autonomie. La Quatrième Commission chargée des questions politiques spéciales et de la décolonisation terminait aujourd'hui l'audition des pétitionnaires sur la question du Sahara occidental.

Le représentant du Front Polisario s'est dit encouragé par certains développements récents qui pourraient être « une nouvelle occasion de sortir de l'impasse ». Il a cité la nomination de l'ancien Président du Mozambique, M. Joaquim Chissano, comme Envoyé spécial de l'Union africaine pour le Sahara occidental et l'annonce que le Secrétaire général de l'ONU a faite, en avril 2014, sur son intention de faire une évaluation finale du processus de paix, d'ici à avril 2015. Le pétitionnaire a accusé le Maroc de multiplier les obstacles à la mission de l'Envoyé spécial du Secrétaire général qui doit se rendre dans la région une fois par mois. À la vingt-troisième année du déploiement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le peuple sahraoui commence à perdre patience, a-t-il averti.

Le Maroc, a dit son représentant marocain dans son droit de réponse, a déjà répondu aux appels du Conseil de sécurité par une proposition d'autonomie « crédible et de bonne foi » et qui a reçu de nombreux soutiens. Si le représentant du Front Polisario a refusé l'idée de « remplacer un colon européen par un colon arabo-africain », les délégations africaines n'ont pas vu les choses de la même façon. Le représentant du Burkina Faso, appelant « au réalisme et au compromis », a appuyé l'initiative marocaine, comme une alternative constructive.

Ses homologues de la Guinée équatoriale et du Togo n'ont pas dit autre chose, arguant de la persistance d'un différend qui devient une source de préoccupation à l'heure où les actes de déstabilisation des bandes extrémistes et terroristes dans la région sahélo-saharienne ont un impact réel sur la paix, la stabilité et la sécurité du Sahara occidental.

<http://plan-paix-onu.blogspot.com/2014/10/quatrieme-commission-le-front-polisario.html>

Cette année marque le quarante et unième anniversaire des aspirations frustrées du peuple sahraoui à l'autodétermination, a rappelé le représentant du Nigéria qui s'est enorgueilli des « relations cordiales et fraternelles » établies de longue date entre son pays et le Maroc qu'il a exhorté à tout mettre en œuvre pour régler ce différend de nature à déstabiliser une région déjà affectée par de nombreuses difficultés.

Outre le représentant du Maroc, ceux de l'Argentine, de l'Espagne, de l'Inde, du Pakistan et du Royaume-Uni ont exercé leur droit de réponse.

La Quatrième Commission poursuivra son débat sur les questions de décolonisation, lundi 13 octobre, à partir de 10 heures.

Suite des auditions de pétitionnaires sur la question du Sahara occidental

M. AHMED NAFAA, Président de l'Association citoyenneté et développement de Dakhla, a accusé l'Algérie d'user de tous les moyens pour tenter d'empêcher le peuple sahraoui d'exercer son droit à l'autodétermination, notamment la diplomatie. Ce pays, a-t-il affirmé, souhaite instrumentaliser la question du Sahara occidental et « encercler le Maroc pour l'affaiblir ». Selon lui, l'émancipation de ce territoire serait de nature à créer un précédent et inciter d'autres régions de l'Algérie à revendiquer leur autonomie. Le pétitionnaire a estimé que seule une négociation « sérieuse et directe » entre l'Algérie et le Maroc pourrait conduire à un règlement juste et acceptable de la situation.

Mme SAADANI MAALAININE, de l'Organisation pour la communication en Afrique et de promotion de la coopération économique internationale (OCAPROCE International), a déclaré que la situation des femmes sahraouies s'aggrave à cause du non-respect de leurs droits humains. Elle a fait état de taux élevés de mortalité et de morbidité, « parce que le Front Polisario détourne l'aide humanitaire ». Expliquant qu'elle avait été elle-même victime de la torture, elle a demandé qu'il soit mis fin à la « propagande » et que la proposition d'autonomie du Maroc soit mise en œuvre, car elle garantirait aux femmes, aux enfants et aux hommes sahraouis la jouissance de leurs droits fondamentaux.

M. BRAHIM LAGZHAL, du Conseil national des droits de l'homme, s'est exprimé en tant qu'ancien prisonnier politique et militant des droits de l'homme. Il a salué la nouvelle Constitution du Maroc et s'est élevé contre l'Algérie, qui refuse, selon lui, de dialoguer avec les représentants sahraouis. Nous recevons des centaines de plaintes du camp de Tindouf, a assuré le pétitionnaire, qui a souligné les obligations qui incombent à l'Algérie et au Front Polisario vis-à-vis de ces populations.

Mme FATIMA MAOULAININE, Présidente de l'Association locale d'Oued Eddahab, a axé son intervention sur les progrès réalisés au Sahara occidental, notamment en termes d'opportunités d'emplois pour les jeunes sahraouis grâce à plusieurs lois qui encouragent les entreprises à les recruter. Bien que le climat soit difficile, la majorité des Sahraouis n'ont jamais quitté leurs terres en dépit des pressions algériennes, a-t-elle souligné. Le Parlement travaille sur la base du principe participatif et des milliards de dollars ont été

consacrés au développement de cette région, entre autres pour les aéroports, les hôpitaux et les routes. Depuis que le Sahara est « revenu » au Maroc, beaucoup de services de base y sont offerts pour un coût minimal. Dans le cadre du projet d'autonomisation, cette région garantira tous les services de base dont jouissent les autres citoyens marocains, a encore précisé la pétitionnaire.

M. MOULAY CHERIF MANNI, Coordination pour la défense des valeurs sacrées, a fait état du développement régional intégré dont bénéficie la région du Sahara occidental depuis quelques années. La région a les indicateurs sociaux parmi les meilleurs du Royaume. Il a également expliqué que le Gouvernement marocain avait investi dans les mines de phosphate pour garantir la pérennité de la région et y préserver les emplois. Concernant l'exploitation des ressources halieutiques, il a souligné que la contrepartie financière prévue dans le cadre de l'Accord de pêche Maroc/Union européenne, ne représente qu'une infime partie des budgets alloués par le Royaume aux installations et équipements en général et à la pêche dans les provinces du sud du Maroc. De ce fait, il a estimé que l'exploitation des ressources naturelles de cette partie du Royaume n'est pas illégale et qu'elle correspond aux besoins et intérêts de la population locale.

M. JEAN-LOUIS ROY, Président de Partenariat international, a dit observer depuis 15 ans l'évolution du dossier du Sahara occidental et estimé que la proposition marocaine d'autonomie est la meilleure solution. La mise en œuvre de cette initiative bénéficierait, selon lui, de garanties constitutionnelles et autres, des précédents et autres pratiques exemplaires constatées ces dernières années au Maroc, dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La proposition d'autonomie est en outre confortée par la nouvelle Constitution du Royaume, a souligné M. Roy, convaincu de la fiabilité des engagements politiques du Royaume dont l'initiative offre, selon lui, une voie d'avenir, une solution politique globale et assortie d'une proposition de négociations.

M. EL MAMI AHL AHMED BRAHIM, Président du Croissant-Rouge marocain Dakhla, a dénoncé les détournements « massifs » de l'aide humanitaire internationale par le Front Polisario, qui l'écoulerait, selon lui, dans les pays voisins. Aussi a-t-il demandé à la Quatrième Commission de faire pression sur ce mouvement pour qu'il respecte le droit international humanitaire, s'agissant notamment du recensement des populations du Sahara occidental.

M. ADALBERTO C. AGOZINO a, pour sa part, rappelé que l'initiative marocaine, à laquelle il a apporté son soutien, envisage l'autonomie du Sahara occidental, qui sera toujours, « territorialement et culturellement », rattaché au Maroc. Voilà, a-t-il dit, une alternative viable au « séparatisme » qui menace la souveraineté et l'intégrité territoriales des États, comme cela a failli être tout récemment le cas de l'Écosse avec le Royaume-Uni. La Quatrième Commission, a insisté M. Agozino, doit maintenant faire preuve de pragmatisme et reconnaître que la seule solution « réaliste et définitive » est l'octroi de l'autonomie au Sahara occidental.

M. JUVENAL MARCELO URIZAR ALFARO a assuré que l'exploitation minière au Sahara occidental par le Maroc tenait pleinement compte des attentes et des besoins des populations locales. Les contrats signés par le Maroc dans les provinces du sud sont parfaitement légaux, a-t-il ajouté, rejetant l'idée que la seule raison de la présence de ce pays était liée à l'exploitation des mines de phosphate. L'électricité existe et des zones franches sont créées, profitant aux habitants, a plaidé le pétitionnaire. « Jamais le Maroc n'achètera la conscience de ses citoyens », a-t-il lancé en conclusion.

M. M'HAMED ABBA, Président de l'Association marocaine pour le développement humain de Boujdour, a fustigé les agissements du Front Polisario dans les camps algériens de Tindouf, qui détourne, depuis des décennies et avec l'appui des autorités algériennes, l'aide internationale destinée aux réfugiés. Il a cité des informations parues dans la presse espagnole selon lesquelles plusieurs millions d'euros n'auraient jamais été distribués aux bénéficiaires initiaux. « Sans les camps, le Front Polisario n'existerait tout simplement plus », a affirmé le pétitionnaire. Il a appelé la communauté internationale à enquêter sur ces détournements, en envoyant sur place des inspecteurs des Nations Unies. M. Abba a également demandé à l'Algérie d'accepter les requêtes du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) de pouvoir avoir accès aux camps de Tindouf afin d'y recenser le nombre exact des réfugiés.

M. PEDRO PINTO LEITE, Stichting Yelfbeschikking West-Sahara, a fait le parallèle entre la situation palestinienne et celle du Sahara occidental: deux occupations illégales, deux murs de la honte, une violation du droit à l'autodétermination et d'autres droits de l'homme et l'installation de colons dans le territoire occupé. Il s'est concentré sur le mur construit par le Maroc, entre 1980 et 1987 au Sahara occidental, qui court sur 2 700 km, longé par « le plus grand champ de mines au monde ». Il a qualifié ce mur « d'illégal », se basant sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice (CIJ) qui a conclu à l'illégalité du mur de séparation israélien. Il a réfuté l'argument d'autodéfense invoqué par le Maroc pour justifier ce mur, en soulignant qu'en tant qu'auteur d'agressions et de l'occupation illégale d'un territoire, le Maroc n'avait pas le droit de l'invoquer. Pour lui, la véritable raison d'être de ce mur est l'annexion du Sahara occidental.

Le pétitionnaire a rappelé que l'avis consultatif de la CIJ dit clairement que toute acquisition de terres par la menace ou la force ne peut être considérée comme légale. L'impact de ce mur sur le peuple sahraoui est terrible: les familles sont séparées depuis des décennies, sans compter les implications économiques, sociales et psychologiques profondes. Une grande campagne a été lancée pour la destruction de ce mur et, du 1er au 10 novembre, des artistes de plusieurs nationalités vont s'y joindre à l'occasion d'une rencontre dans les camps de Tindouf. M. Leite a appelé la Commission à trouver un moyen de faire tomber ce « mur de la honte ».

Pour M. AHMED BOUKHARI, Front Polisario, le Front est le représentant légitime du peuple sahraoui et l'occupation du Sahara occidental depuis 40 ans est un affront à la communauté internationale qui a proclamé, à plusieurs reprises, le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et à l'indépendance. Certains développements récents offrent, selon lui, une nouvelle occasion de sortir de l'impasse: la nomination de l'ancien Président du Mozambique, M. Joaquim Chissano, comme Envoyé spécial de l'Union

africaine pour le Sahara occidental; et l'annonce, en avril dernier, par le Secrétaire général de l'ONU de son intention de faire une évaluation finale du processus de paix au Sahara occidental d'ici à avril 2015. À cette fin, son Envoyé spécial, M. Christopher Ross, doit se rendre dans la région une fois par mois, ce qui n'a pas été possible en mai, en juin et en septembre à cause du Maroc qui multiplie les prétextes.

La décolonisation du Sahara occidental ne doit pas se limiter à remplacer un colon européen par un colon arabo-africain, s'est indigné M. Boukhari qui a expliqué que, 23 ans après le déploiement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), le peuple sahraoui perd patience. Il a exigé du Conseil de sécurité qu'il clarifie les mesures que la MINURSO doit prendre face aux violations des droits de l'homme par le Maroc, dont la dernière victime a été le prisonnier politique Hassana Elwali.

Mme SALKA DAHI BASHIR, étudiante sahraouie aux États-Unis, a accusé le Maroc de violations continues du droit international depuis son occupation en 1975, comme en témoignent son refus de voir s'appliquer le droit à l'autodétermination au peuple sahraoui, la disparition orchestrée de centaines de gens et l'exploitation des ressources naturelles. Pour avoir grandi dans les camps de Tindouf en Algérie, l'étudiante a dit commencer à perdre foi dans le droit international et s'est indignée de l'indifférence de la communauté internationale, en particulier les Nations Unies. Elle a accusé ces dernières d'avoir été un témoin aveugle des exactions et violations des droits de l'homme marocaines au Sahara occidental, citant la mort du prisonnier politique Hassana Elwali. L'ONU, a-t-elle diagnostiqué, a failli à son mandat de protéger les droits fondamentaux du peuple sahraoui. La seule issue, a-t-elle estimé, est l'organisation d'un référendum d'autodétermination juste et transparent qui permettrait au peuple d'exprimer librement sa volonté. Elle a souhaité que le mandat de la MINURSO soit élargi pour l'autoriser à suivre la situation des droits de l'homme sur le terrain.

M. GISLI KR. BJORNSSON, Firme Lagarok, a souligné les mérites d'une régionalisation avancée comme mode de gouvernance démocratique possible au Sahara occidental. Selon lui, ce mode de gouvernance est inscrit dans la Constitution marocaine adoptée par voie référendaire le 1er juillet 2011. En outre, a ajouté l'intervenant, le Conseil économique, social et environnemental du Maroc a proposé un nouveau modèle de croissance équitable et durable pour le Sahara occidental. « L'objectif de cette proposition, alignée sur les principes de la Constitution, est de générer des richesses et de promouvoir la création d'emplois dans la région, en particulier pour les jeunes », s'est-il félicité.

M. YAHJABOU ESSALAMI, Cadre associatif de Tindouf, a parlé au nom de son frère, « tué à la frontière entre l'Algérie et la Mauritanie », laissant derrière lui une femme enceinte et une famille démunie. Il a lancé un appel à l'ONU et à toutes les organisations des droits de l'homme « pour que justice soit faite ».

M. LAHCEN MAHRAOUI, Conseil royal consultatif pour les affaires sahariennes (CORCAS), a déclaré que la majorité silencieuse des Sahraouis était en faveur de l'édification d'une nation marocaine unie. Il a, à son tour, condamné le comportement du Front Polisario et des autorités algériennes dans les camps de Tindouf,

où les réfugiés se voient refuser leurs droits les plus fondamentaux. « La communauté internationale ne doit plus tolérer que la population des camps vive parquée dans des conditions inhumaines », a-t-il plaidé, avant de mettre en garde contre les conséquences de la dérive des jeunes de Tindouf vers le crime et le terrorisme international. « Les Nations Unies doivent exercer la pression nécessaire pour que l'autonomie de la région devienne rapidement une réalité, comme l'a préconisé à maintes reprises le Conseil de sécurité », a-t-il conclu.

Débat général

M. NABEEL MUNIR (Pakistan) a estimé que les mesures sans précédent adoptées cette année par le Bureau du Comité spécial de la décolonisation sont les bienvenues, notamment les consultations informelles avec les représentants des territoires non autonomes. Il a rappelé la position de l'Assemblée générale qui a répété, à maintes reprises, que la colonisation, sous toutes ses formes, n'est pas compatible avec la Charte des Nations Unies et la Déclaration universelle des droits de l'homme. L'efficacité du travail de décolonisation, s'est-il résigné, dépend de ce que la communauté internationale voudra bien laisser faire. Sans volonté politique à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité, les recommandations du Comité spécial resteront lettre morte, a souligné le représentant. Il faut, selon lui, un effort concerté pour une mise en œuvre uniforme et non sélective des résolutions du Conseil de sécurité. Il a cité le cas du conflit du Jammu-et-Cachemire qui se résume, selon lui, à l'exercice du droit à l'autodétermination par les Kashmiris. Le Pakistan, a-t-il affirmé, est disposé à engager un dialogue global avec l'Inde pour normaliser les relations et trouver une solution à l'amiable. « L'ordre du jour de la décolonisation serait incomplet sans un règlement de ce conflit », a-t-il estimé.

Mme DIANA EMILLA SARI SUTIKNO (Indonésie) a mis l'accent sur la nécessité de renforcer la coopération entre le Comité spécial et les puissances administrantes. « Nous saluons à cet égard la tenue, depuis plusieurs années, d'un dialogue informel et appelons à l'intensification de cette pratique », a ajouté la déléguée indonésienne. Après avoir encouragé les puissances administrantes à faciliter les visites des Nations Unies dans les territoires non autonomes, Mme Sutikno a rappelé que le traitement de chaque situation de décolonisation était particulier. « Cela dit, dans tous les cas de figure, le préalable à toute avancée est la confiance mutuelle entre les protagonistes », a-t-elle jugé, exhortant ensuite les puissances administrantes à honorer leurs obligations en vertu de la Charte. « Elles doivent promouvoir activement le bien-être des peuples des territoires non autonomes », a insisté la représentante.

M. AUGUSTO THORNBERRY (Pérou) a estimé que l'ONU devrait réorienter ses efforts afin de mettre fin à la colonisation des 17 territoires encore non autonomes et de permettre à leurs populations de réaliser pleinement leur droit à l'autodétermination. Il a également appelé les puissances administratives à coopérer réellement avec le Comité spécial, avant d'aborder la question des îles Malvinas, « un cas dont les spécificités ont été reconnues par l'Assemblée générale ». Le représentant a soutenu le droit légitime de l'Argentine sur ces îles, et aussi sur la Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud. « Seule une solution négociée et directe entre les parties peut aboutir à une résolution heureuse, durable et constructive de ce

différend », a assuré M. Thornberry. Dans ce contexte, il importe, selon lui, que les deux parties s'abstiennent de toute mesure unilatérale, conformément à la résolution 31/49 de l'Assemblée générale.

M. CHARLES THEMBANI NTWAAGAE (Botswana) a estimé que le peuple sahraoui devait avoir le droit et la possibilité de choisir entre l'indépendance et l'intégration au Maroc, et ce, par le biais d'un référendum. Il a salué les efforts louables du Secrétaire général et de son Envoyé spécial, M. Christophe Ross, pour maintenir le dialogue entre les parties et les accompagner, dans un esprit de compromis, sur la voie d'une solution juste et durable. Il a conclu en souhaitant que la MINURSO, dont le mandat a été récemment prorogé d'un an, contribue à cette solution tant attendue.

M. DER KOGDA (Burkina Faso) a réitéré la solidarité de sa délégation avec les peuples des territoires non autonomes qui aspirent légitimement à l'exercice de leur droit à disposer d'eux-mêmes, conformément au droit international et aux décisions pertinentes des Nations Unies. S'agissant du Sahara occidental, il a invité instamment l'ensemble des acteurs concernés à renouer le fil du dialogue par des négociations substantielles, en faisant preuve d'esprit de réalisme et de compromis afin de progresser vers un règlement politique négocié du conflit. C'est pourquoi sa délégation appuie l'initiative marocaine pour un statut d'autonomie avancée au Sahara occidental, a-t-il expliqué, affirmant qu'elle constitue une alternative crédible et constructive pour aboutir à une solution définitive, acceptable pour tous. « Nous attachons du prix à la résolution de ce différend, car elle constitue l'un des axes essentiels dans la recherche de la stabilité et de la sécurité dans l'ensemble de la zone sahélo-saharienne qui se trouve aujourd'hui confrontée à d'énormes menaces sécuritaires », a souligné en conclusion le représentant.

M. KODJO MENAN (Togo) a regretté que les parties au différend du Sahara occidental n'aient pas encore pu s'entendre sur une solution politique juste et durable. Le Togo appelle les parties à s'engager dans une approche empreinte de pragmatisme. Le représentant a soutenu l'initiative d'autonomie proposée par le Royaume du Maroc qu'il a qualifiée de solution réaliste et crédible. Elle a le mérite, selon lui, de représenter le juste milieu des attentes. Aujourd'hui la nécessité de mettre fin à ce conflit devient un impératif qui s'impose pour deux raisons majeures. En effet, ce conflit a des conséquences dramatiques pour le peuple sahraoui et freine le développement et la construction de l'Union du Maghreb arabe (UMA). En outre, la persistance du différend devient une source de préoccupation puisque nous sommes à l'heure où les actes de déstabilisation des bandes extrémistes et terroristes dans la région sahélo-saharienne ont un impact réel sur la paix, la stabilité et la sécurité du Sahara occidental. Le représentant a rappelé que le Conseil de sécurité avait réitéré qu'il fallait trouver une solution politique à ce conflit et renforcer la coopération entre les pays membres de l'Union du Maghreb arabe pour contribuer à la stabilité et la sécurité du Sahel. Le Togo exhorte le Maroc et l'Algérie à continuer de dialoguer en vue d'une conclusion pacifique de ce différend.

Les peuples sous domination coloniale et sous occupation étrangère ont un droit inaliénable à l'autodétermination, à l'indépendance et à l'exercice de leur souveraineté sur leur territoire et ses ressources naturelles, a affirmé Mme SONIA SUGHAYAR (Jordanie). Il est par conséquent d'une importance primordiale, a ajouté la représentante, de trouver des solutions pacifiques, équitables et durables pour tous les territoires colonisés et occupés, afin d'améliorer le sort de leurs populations.

Tout en soulignant la nécessité d'intensifier l'envoi de missions de visite dans les territoires non autonomes, Mme Sughayar a appelé à une plus grande coopération et à un dialogue plus efficace entre les autorités locales, les Nations Unies et les puissances administrantes, dans le but de parvenir à un transfert pacifique du pouvoir, notamment via des mesures de confiance.

La représentante a réaffirmé le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et à la constitution d'un État indépendant, viable et souverain sur la base des frontières antérieures à 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Dans cette perspective, elle a exhorté la communauté internationale à mettre un terme à l'occupation israélienne. Les parties doivent revenir à la table des négociations sur toutes les questions relatives au statut final, a déclaré la représentante, concernant notamment les questions liées au statut de Jérusalem, aux réfugiés, aux frontières et à la sécurité.

M. ANATOLIO NDONG MBA (Guinée équatoriale) a salué les efforts constants déployés par le Secrétaire général de l'ONU, M. Ban Ki-moon, et son Envoyé personnel pour le Sahara occidental, M. Christopher Ross, pour trouver une solution viable et réaliste au différend. Il a donc demandé aux parties de soutenir ces efforts de « manière résolue et pragmatique ». Le représentant s'est félicité des « initiatives positives prises par le Maroc » pour trouver une solution négociée mutuellement acceptable. La paix et la sécurité sont essentielles pour les populations du Sahara occidental, a-t-il souligné. Il a souhaité en conclusion que l'ensemble des résolutions négociées cette année à la Quatrième Commission soient adoptées par consensus.

Plus de deux millions de personnes sont toujours dans l'incertitude quant au respect de leur droit à l'autodétermination et 17 pays sont encore sous le joug de la domination coloniale, a constaté M. ANTHONY A. BOSAH (Nigéria), déplorant que les puissances administrantes et coloniales continuent de trouver des justifications pour se déroger aux résolutions des Nations Unies et aux principes du droit international consacrant le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes.

« Notre devoir en tant que membres de cette instance, est de veiller au droit inaliénable des peuples à l'autodétermination », dans le respect de la résolution 1514 de l'Assemblée générale, a dit le représentant. M. Bosah a appelé à une reprise des négociations et du dialogue en faveur d'une solution pacifique sur la question des Îles Falkland (Malvinas). Le représentant a également appelé à prendre en compte toutes les options disponibles au cas par cas afin de faire avancer les différents processus d'autodétermination engagés à travers le monde.

Cette année marque le quarante et unième anniversaire des aspirations frustrées du peuple sahraoui à l'autodétermination, a rappelé le représentant. Prenant acte des relations cordiales et fraternelles établies de longue date entre le Nigéria et le Maroc, le représentant a exhorté ce dernier pays à tout mettre en œuvre pour régler ce différend de nature à déstabiliser une région déjà affectée par de nombreuses difficultés. « Nous saluons les efforts de l'Envoyé personnel du Secrétaire général pour le Sahara occidental, Chris Ross », a déclaré en conclusion M. Bosah, insistant sur la nécessité d'intensifier les activités de maintien de la paix dans la région.

Pour M. OSCAR LEÓN GONZÁLEZ (Cuba), l'ambition des Nations Unies en matière de décolonisation ne se réalisera que lorsqu'il n'y aura plus de peuples vivant sous le joug colonial. Il a félicité « le Comité spécial qui a toujours beaucoup de travail à accomplir » pour les nouvelles mesures récentes qu'il vient d'adopter comme les réunions informelles avec les puissances administrantes et les représentants des territoires non autonomes et sa mission de visite en Nouvelle-Calédonie. Il a regretté qu'après 40 ans et 33 résolutions, la question de la décolonisation de Porto Rico n'ait toujours pas trouvé de dénouement satisfaisant. Cuba exhorte le Gouvernement des États-Unis à assumer ses responsabilités et à accélérer le processus qui permettrait au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination et à l'indépendance. Cuba réitère en outre son soutien au droit souverain de l'Argentine sur les îles Malvinas et lance un appel à une solution négociée, juste et définitive de ce différend. Pour ce qui est de la question du Sahara occidental, le représentant a déclaré que son pays défend le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Il appuie en outre les efforts du Secrétaire général et de son Envoyé spécial pour trouver une solution politique mutuellement acceptable et respectueuse du droit à l'autodétermination.

M. MICHAEL TATHAM (Royaume-Uni) a déclaré que son pays comptait approfondir sa relation avec les populations de ses territoires d'outre-mer, parmi lesquels les îles Malvinas (Falkland), la Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud et Montserrat, « qui sont et resteront britanniques ». Les populations de ces territoires sont toutefois libres de pouvoir exercer leur droit à l'autodétermination, consacré par la Charte des Nations Unies, et de décider de la voie qu'ils veulent emprunter, a-t-il assuré. Il a donc considéré que le « Comité des 24 » devrait rayer de sa liste les 10 territoires britanniques considérés comme des territoires non autonomes. Il a rappelé que des élections législatives s'étaient tenues à Montserrat le 11 septembre dernier, un scrutin salué par une équipe d'observateurs internationaux. Il s'est par ailleurs félicité des résultats du référendum conduit en 2013 dans les îles Malvinas, à l'issue duquel 99,8% des habitants de l'archipel ont exprimé le souhait de rester sous souveraineté britannique. S'agissant de Gibraltar, la délégation a assuré qu'elle ne conclurait jamais d'accord avec un pays sous la souveraineté duquel le peuple d'un de ses territoires d'outre-mer ne souhaite pas passer.

Droits de réponse

Répondant à son homologue du Pakistan, le représentant de l'Inde a souligné que le Jammu-et-Cachemire est partie intégrante de son pays et qu'il a choisi « pacifiquement et démocratiquement » son destin. Il a rappelé que son Premier Ministre indien a déclaré à l'Assemblée générale, en septembre dernier, sa disposition à engager un dialogue pacifique avec le Pakistan, sans l'ombre du terrorisme.

Le représentant du Royaume-Uni a répondu aux interventions du Pérou et de Cuba pour rappeler que son pays n'avait aucun doute quant à sa souveraineté sur les Îles Falkland. L'avenir de ces îles doit être déterminé par ses habitants, et lors du référendum de mars 2013 plus de 90% de la population a voté pour rester sous la tutelle britannique. Ces îles n'ont pas de population autochtone, a-t-il aussi souligné.

Le représentant du Pakistan a vigoureusement contesté la souveraineté de l'Inde sur le Jammu-et-Cachemire, rappelant que seule l'organisation d'un référendum pouvait permettre aux populations locales d'exercer leur droit à l'autodétermination, un droit, a-t-il dit, qui ne doit pas être confondu avec des activités terroristes.

Son homologue du Maroc a dénoncé les allégations selon lesquelles son pays serait responsable du blocage des négociations sur la question du Sahara occidental. Le Maroc a répondu aux appels du Conseil de sécurité, en faisant une proposition d'autonomie crédible et de bonne foi qui a reçu de nombreux soutiens. Quant au « pillage supposé » des ressources naturelles des provinces du sud, le représentant l'a jugé infondé et expliqué que son pays y avait développé des infrastructures de base, des réseaux électriques et des réseaux portuaires. Le Gouvernement a mis en place une alimentation en eau et construit des logements, avec l'objectif de faire de la région un pôle économique et industriel intégré. Par ailleurs, a ajouté le représentant, aucune instance internationale reconnue n'a qualifié l'exploitation des ressources naturelles d'illégale. Il a rappelé que la coopération avec les mécanismes des droits de l'homme des Nations Unies se fait dans un « esprit de partenariat ».

Son homologue de l'Espagne a répondu à l'intervention du Royaume-Uni, en se disant convaincu que le principe à appliquer dans le cas de Gibraltar est celui de l'intégrité territoriale et de la restitution. Il ne s'agit pas d'une doctrine archaïque, a-t-il insisté, puisque cette doctrine vient d'être utilisée pour le cas de Fidji. Pour ce qui est des « tensions » évoquées par le Royaume-Uni dans la zone, il a affirmé qu'elles sont le fruit de l'attitude unilatérale des autorités de Gibraltar. L'Espagne réitère en outre qu'elle n'a jamais cédé les eaux territoriales au Royaume-Uni et, que par conséquent, il n'y a pas eu d'incursions « illégales » espagnoles. Le représentant s'est toutefois dit optimiste puisqu'aujourd'hui même il y a eu une réunion positive à Madrid sur ce différend avec une délégation britannique.

Le représentant de l'Argentine a réitéré le fait que les îles Malvinas font partie intégrante du territoire de l'Argentine et qu'il s'agit d'un litige de souveraineté, comme cela a été reconnu dans les enceintes internationales. Il a regretté que le Gouvernement britannique continue de tergiverser depuis 1983 et l'a invité à respecter l'appel de l'Assemblée générale et à revenir à la table des négociations. Le principe d'autodétermination ne s'applique pas à ce différend, a-t-il encore souligné, en se disant surpris que le Royaume-Uni se targue du résultat d'un référendum illégitime dont le résultat était évident dans la mesure où ce sont des ressortissants britanniques qui se sont prononcés. L'Argentine rejette le Livre blanc mentionné par le Royaume-Uni, a encore réitéré le représentant.

Reprenant la parole, le représentant de l'Inde a rejeté en bloc les propos de son homologue du Pakistan. « Contester la légalité d'un argument ne suffit pas à l'invalidier. »

Son homologue du Royaume-Uni a rappelé la souveraineté exercée par son pays sur Gibraltar, qui n'est pas colonisé. Il n'est donc pas possible d'entamer des négociations sur un changement de souveraineté d'une population qui souhaite rester britannique, a insisté le représentant. Il a aussi défendu, une nouvelle fois, la souveraineté du Royaume-Uni sur les eaux territoriales de Gibraltar, dans la limite des 3 000 milles marins définis par le droit de la mer. Il a tout autant réaffirmé la souveraineté de son pays sur les îles Falkland.

Ces propos ont été rejetés catégoriquement par le représentant de l'Argentine qui a réaffirmé, au contraire, la souveraineté de son pays sur ces îles et sur la Géorgie du Sud et les Îles Sandwich du Sud. « Le principe de l'autodétermination ne peut pas s'appliquer à des colons britanniques », a tranché la délégation argentine.

Une nouvelle fois, le représentant de l'Espagne a expliqué que pour ce qui est des eaux territoriales de Gibraltar, son pays ne reconnaît que les espaces concédés dans le Traité d'Utrecht qui ne porte pas sur le détroit de Gibraltar. Ce détroit est donc illégalement occupé par le Royaume-Uni. L'Espagne, a-t-il dit, relance son appel au Royaume-Uni afin qu'il respecte les engagements pris en vertu de l'Accord de Bruxelles de 1984. Il a émis le vœu que les mécanismes ad hoc de coopération entre les trois parties commenceront à fonctionner rapidement.

Des associations plaident pour les droits des usages de drogues

L'association de lutte contre le sida (ALCS) en partenariat avec le **CNDH** et les associations Hasouna et association nationale de réductions des risques, ainsi que les différents acteurs associatifs, juristes, professionnels de la santé mentale et la réduction des risques et bien d'autres, a organisée une conférence sous le thème : «Plaidoyer pour une nouvelle approche des usagers de drogues fondé sur la santé et les droits humains.», mardi 9 octobre au siège du CNDH à Rabat, afin de la mise en œuvre du plan de plaidoyer des usagers de drogues. En effet dans un contexte marocain marqué par une augmentation inquiétante de nombre d'usagers de drogues par voie injectable, notamment dans le nord du pays ayant enregistré, selon les estimations du ministère de la santé, plus de 14.000 d'usagers de drogues injectables, exige une intervention immédiate de tous les acteurs concernés. A Nador, elle seule, a enregistré 37% des usagers de drogues injectables et qui sont également atteints d'infection à VIH et 90% d'hépatite C. Par ailleurs, à l'issue de cette conférence, Mohamed Essabar, SG du Conseil national des droits de l'homme, dans son mot inaugural, a signalé que cette conférence s'inscrit dans le cadre des grands chantiers qui ont été ouverts en matière des droits de l'homme, notamment le droit de l'accès aux soins et la préservation des droits humains dans le cadre d'une approche participative. De son côté, la présidente de l'ALCS a mis l'accent sur la nécessité de la préservation des droits des usages de drogues qui sera basée sur la santé et les droits de humains. Le Maroc, a-t-elle dit, est un pionner en la matière, tout en créant une dynamique régionale et nationale avec la participation de tous les concernés. C'est dans ce cadre que l'ALCS en collaboration avec RDB Maroc et l'association Hassouna, a mené l'initiative d'un plaidoyer national dans le but du respect des droits humains des personnes usagères de drogues, et ce, en pointant du doigt sur la non-pénalisation, et la mise en application d'un paquet exhaustif de réduction des risques. Le dit plaidoyer a été réalisé, selon les incitateurs, selon une enquête réalisée sur le terrain, des rapports réalisés en la matière ainsi qu'une conférence nationale de plaidoyer contre stigmatisation des usagers de drogues tenue le 26 octobre 2011 sous le thème « pour une nouvelle approche des usagers de drogues fondée sur la santé et les droits de humains » dont les participants sont sortis avec «la déclaration de Rabat» dans l'objectif de prendre des décisions concrètes au profit de cette catégorie. Il est à noter que la déclaration de Rabat a mis l'accent sur des recommandations à savoir l'ouverture d'un débat et promouvoir une politique des risques sanitaires liés à l'usage de drogues, la reconnaissance des personnes utilisant des drogues comme des patients avec des besoins spécifiques, et non comme des criminels, la contribution à la stratégie nationale de lutte contre la toxicomanie, la valorisation de l'accès aux soins, faire agir l'environnement juridique et encore d'autres.

<http://www.maghress.com/fr/albayane/123444>